

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, vendredi 16 octobre 2020

### **COVID-19 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ADAPTER LE SYSTÈME DE SANTÉ À L'AUGMENTATION DES CAS GRAVES DE COVID**

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes demande aux établissements de santé publics et privés de l'Isère, de la Loire et du Rhône de procéder à des déprogrammations pour les 15 prochains jours.

**L'intensification de la circulation du virus de la Covid-19 dans la région, et particulièrement dans les métropoles de Grenoble, Saint Etienne et Lyon, dans une moindre mesure la métropole de Clermont-Ferrand, impacte fortement l'offre de soins tant dans les services d'hospitalisation conventionnelle que ceux de réanimation et soins intensifs. Le risque de saturation de ces services est désormais réel à court terme.**

À la date du jeudi 15 octobre, **1567** personnes sont hospitalisées dans la région pour Covid-19 (571 dans le Rhône, 307 dans la Loire, 242 en Isère) dont **254** sont en service de réanimation ou de soins intensifs (112 dans le Rhône, 49 dans la Loire, 36 en Isère).

Actuellement, **671** lits de réanimation sont ouverts dans la région contre 559 habituellement avec une possibilité d'armer jusqu'à 1 300 lits mais qui supposerait une déprogrammation complète des activités au profit de la Covid-19, ce qui n'est pas envisagé aujourd'hui ni souhaitable.

Pour autant, **37 % des lits** actuellement disponibles sur l'ensemble de la région sont occupés par des patients atteints de Covid-19 et **50 %** par des patients atteints d'une autre pathologie. Ainsi, **près de 90 %** des lits de réanimation aujourd'hui « armés » sont occupés.

Aussi, **pour prévenir et anticiper une saturation** des lits par une augmentation à venir des cas graves attendus de Covid-19, il convient désormais **d'augmenter rapidement les capacités d'accueil** tant en hospitalisation conventionnelle qu'en réanimation et ainsi de déprogrammer plus largement les activités opératoires et interventionnelles des hôpitaux des territoires concernés.

C'est pourquoi, après avoir échangé avec les acteurs concernés et notamment les fédérations, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a demandé ce jour à **tous les établissements de santé publics et privés** des territoires hospitaliers « **Loire** », « **Rhône-nord Isère** » et « **Alpes Dauphiné** », de procéder, **dès ce lundi 19 octobre et pour 15 jours**, à la déprogrammation de toutes les activités opératoires et interventionnelles non urgentes et sans préjudice de perte de chance avérée à court terme pour les patients.

Cette déprogrammation ne concerne donc pas la chirurgie ambulatoire ni les activités de médecine. L'ARS a également demandé aux établissements de santé du **territoire ex-Auvergne**, pour lesquels la situation est moins critique à ce stade, de se tenir **prêt à activer des lits** de réanimation en moins de 48 heures si la situation l'exigeait.

Cette déprogrammation doit être réalisée **sous la concertation et la coordination** des établissements désignés par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes comme pilote sur les territoires concernés.

*Pour rappel il s'agit du CHU de Grenoble pour le territoire Alpes-Dauphiné; du CHU de Saint Etienne pour le territoire Loire intégrant Annonay; des HCL pour le territoire Rhône élargi à Vienne et Bourgoin-Jallieu; du CHU de Clermont-Ferrand pour le territoire de l'ex-Auvergne.*

Enfin, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes souhaite également **que la filière « d'aval »**, qui assure la prise en charge des patients après une lourde hospitalisation (services de soins de suite et de réadaptation, hospitalisation à domicile, service de médecine dans les hôpitaux de proximité) soit fluidifiée afin de permettre de prendre rapidement en charge les patients qui seraient en mesure de sortir des unités de réanimation et ainsi libérer autant que possible des lits pour de nouveaux patients qui le nécessiteraient.

L'Agence régionale de santé au travers de son directeur général et de ses équipes, **souhaite saluer l'engagement de tous les professionnels de santé qui se mobilisent aujourd'hui et dans les jours qui viennent** pour permettre de continuer à assurer une prise en charge de tous les patients de la région qui le nécessitent.

**Enfin, pour les professionnels de santé et pour les personnes vulnérables particulièrement**, l'ARS incite plus que jamais l'ensemble de la population à appliquer **les mesures barrière** qui, quand elles sont pleinement appliquées, contribuent à freiner la transmission du virus: lavage régulier des mains, distanciation physique, port du masque.

Et à respecter, bien entendu, toutes les mesures imposées par l'État dans le cadre de cette crise.